

DEPARTEMENT DU JURA  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
d'ASSAINISSEMENT  
PA2M

Siège Social : MAIRIE D'ARBOIS 39600  
Secrétariat : le jeudi de 10h00 à 12h00  
Tél : 03 84 66 55 55 (mairie d'Arbois)

## Extrait du registre des délibérations

### Objet : Convention de mutualisation de personnel - 2026-07

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 9h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 21/11/2025, s'est réuni en mairie d'Arbois.

Délégué(e)s en exercice : 8 Quorum : 5 Présent(e)s : 8 Absent(e)s : 0 Pouvoir(s) : 0

PRESENTS (8) : BEAUPOIL Jean-Luc et PETIT Léo, Pupillin ; BOUDRY Jeanne et CHUARD Valentin, Arbois ; BOUSSARDON Claude et LABBEZ Alain, Mesnay ; GAHIER Dominique et DULAC Caroline, Montigny les Arsures.

SECRETAIRE : PETIT Léo, Pupillin

Pour assurer le fonctionnement du syndicat d'assainissement PA2M entre les communes de Pupillin, Arbois, Mesnay et Montigny les Arsures, une mutualiation du personnel communal d'Arbois est envisagée par les 4 communes, avec un besoin estimé de maximum deux heures par semaine, à lisser sur l'année au regard des besoins.

Les missions qu'il serait utile que les agents d'Arbois assurent sont les suivantes :

- La comptabilité et les finances (préparation budgétaire, mandatement, titres, suivi comptable et exécution budgétaire),
- Les bulletins d'indemnité (des élus du syndicat)
- L'assistance juridique (gestion des assurances et des contentieux avec les prestataires / le délégataire / relatifs aux travaux, appui des élus si nécessaire sur les marchés publics...)

L'assistance technique (renvoi des demandes des abonnés vers les élus ou le délégataire).

Les missions qui resteront assurées par les élus : gestion des assemblées, rédaction et transmission au contrôle de légalité des délibérations et décisions, négociation / contractualisation et suivi des emprunts, suivi technique et financier du délégataire de Service Public / suivi technique / financier et administratif des AMO / des maîtres d'oeuvre et des travaux (dont réalisation de constats d'huissiers) et autres prestataires, lien avec les administrations, liens avec les administrés.

Afin d'assurer la conformité juridique et comptable des relations entre les deux collectivités, les textes imposent une convention écrite, approuvée par délibérations concordantes du conseil municipal et du comité syndical de PA2M.

Cette convention, en pièce jointe, détaille :

- Les missions confiées,
- Les agents concernés,

